



Un déroulement de carrière revu à la baisse !

Après s'être exprimée sur le fond du dossier et avoir expliqué sa position sur le protocole « Accord relatif à la **Rémunération et au Déroulement de Carrière de l'Encadrement** », l'UGICT/CGT-RATP souhaite porter à votre connaissance les conséquences chiffrées de la mise en place de ce nouveau dispositif.

Ainsi, nous avons comparé des avancements pour les catégories **Débutant, Confirmé 1, Confirmé 2 et Expérimenté** entre l'ancienne plateforme de l'encadrement (PFE) et le nouvel accord (RDCE) signé le 5 février 2014 par la CFE-CGC, l'UNSA et FO.

NOUS AVONS PRIS POUR RÉFÉRENCE :

- un avancement mini AM/TS et Cadre (hier 20 points, aujourd'hui 3%),
- un avancement moyen AM/TS (hier 25 points, aujourd'hui 4,5%),
Cadre (hier 25 points, aujourd'hui 5%),
- un avancement maxi AM/TS (hier 30 points, aujourd'hui 6%),
- un avancement maxi Cadre (hier 30 points, aujourd'hui 7%).

Il est à noter que si l'avancement d'échelon reste inchangé dans le nouvel accord (automaticité tous les deux ans), leur numérotation est modifiée et évolue maintenant de 4 à 16 plus les deux échelons 26 et 28 liés aux mesures retraites de 2007.

Hier	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	26	28
Aujourd'hui	4	5	6	X	8	9	10	11	12	13	14	X	16	26	28

X : Echelons neutralisés

-20%**Comparaison d'un avancement pour un agent Débutant :****AM/TS**

		Echelon	Coeff.	Statut.	Avancement	Après avanc.	Coeff.	Statut.	Augmenta.	Diff./mois	Diff./An
Hier	MD 24	7	353,7	2307,13	20 points	MD 44	373,7	2437,58	130,45 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	4	353,7	2307,13	3%	Maîtrise	364,5	2377,60	70,47 €	-59,98 €	-779,74 €
Hier	MD 24	7	353,7	2307,13	25 points	MD 49	378,7	2470,20	163,07 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	4	353,7	2307,13	4,5%	Maîtrise	369,9	2412,80	105,67 €	-57,40 €	-746,20 €
Hier	MD 24	7	353,7	2307,13	30 points	MD 54	383,7	2502,81	195,68 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	4	353,7	2307,13	6%	Maîtrise	375,5	2449,30	142,17 €	-53,51 €	-695,63 €

avancement mini (3%):

perte de 779,74 euros/an

avancement moyen (4,5%)

perte de 746,20 euros/an

avancement maxi (6%)

perte de 695,63 euros/an**Comparaison d'un avancement pour un agent Confirmé 1 :**

		Echelon	Coeff.	Statut.	Avancement	Après avanc.	Coeff.	Statut.	Augmenta.	Diff./mois	Diff./An
Hier	MCF1	11	419,4	2735,68	20 points	MCF1+20	440,7	2874,61	138,93 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	8	421	2746,10	3%	Maîtrise	433,8	2829,60	83,50 €	-55,43 €	-720,59 €
Hier	MCF1	11	419,4	2735,68	25 points	MCF1+25	446,1	2909,84	174,16 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	8	421	2746,10	4,5%	Maîtrise	440,3	2872,0	125,90 €	-48,26 €	-627,38 €
Hier	MCF1	11	419,4	2735,68	30 points	MCF1+30	451,4	2944,41	208,73 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	8	421	2746,10	6%	Maîtrise	447,1	2916,40	170,30 €	-38,43 €	-499,59 €

avancement mini (3%):

perte de 720,59 euros/an

avancement moyen (4,5%)

perte de 627,38 euros/an

avancement maxi (6%)

perte de 499,59 euros/an**Comparaison d'un avancement pour un agent Confirmé 2 :**

		Echelon	Coeff.	Statut.	Avancement	Après avanc.	Coeff.	Statut.	Augmenta.	Diff./mois	Diff./An
Hier	MCF2	14	494,9	3228,15	20 points	MCF2+20	517,2	3373,61	145,46 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	11	496,8	3240,50	3%	Maîtrise	511,9	3339,00	98,50 €	-46,96 €	-610,48 €
Hier	MCF2	14	494,9	3228,15	25 points	MCF2+25	522,8	3410,14	181,99 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	11	496,8	3240,50	4,5%	Maîtrise	519,6	3389,30	148,80 €	-33,19 €	-431,47 €
Hier	MCF2	14	494,9	3228,15	30 points	MCF2+30	528,4	3446,67	218,52 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	11	496,8	3240,50	6%	Maîtrise	527,3	3439,50	199 €	-19,52 €	-253,76 €

avancement mini (3%):

perte de 610,48 euros/an

avancement moyen (4,5%)

perte de 431,47 euros/an

avancement maxi (6%)

perte de 253,76 euros/an**Comparaison d'un avancement pour un agent Expérimenté :**

		Echelon	Coeff.	Statut.	Avancement	Après avanc.	Coeff.	Statut.	Augmenta.	Diff./mois	Diff./An
Hier	ME	17	587,1	3829,56	20 points	ME+20	610,4	3981,54	151,98 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	14	588	3835,40	3%	Maîtrise	605,8	3951,50	116,10 €	-35,88 €	-466,44 €
Hier	ME	17	587,1	3829,56	25 points	ME+25	616,3	4020,02	190,46 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	14	588	3835,40	4,5%	Maîtrise	614,9	4010,90	175,50 €	-14,96 €	-194,48 €
Hier	ME	17	587,1	3829,56	30 points	ME+30	622,1	4057,86	228,30 €		
Aujourd'hui	Maîtrise	14	588	3835,40	6%	Maîtrise	624,1	4070,90	235,50 €	7,20 €	93,60 €

avancement mini (3%):

perte de 466,44 euros/an

avancement moyen (4,5%)

perte de 194,48 euros/an

avancement maxi (6%)

gain de 93,60 euros/an

-4,6%**Comparaison d'un avancement pour un agent Débutant :****cadres**

		Echelon	Coeff.	Statut.	Avancement	Après avanc.	Coeff.	Statut.	Augmenta.	Diff./mois	Diff./An
Hier	CD	7	443,7	2894,20	20 points	CD 20	463,7	3024,64	130,44 €		
Aujourd'hui	Cadre	4	443,7	2894,20	3%	Cadre	457,2	2982,20	88 €	-42,44€	-551,72€
Hier	CD	7	443,7	2894,20	25 points	CD 25	468,7	3057,25	163,05 €		
Aujourd'hui	Cadre	4	443,7	2894,20	5%	Cadre	466,4	3042,30	148,10 €	-14,95€	-194,35€
Hier	CD	7	443,7	2894,20	30 points	CD 30	473,7	3089,87	195,67 €		
Aujourd'hui	Cadre	4	443,7	2894,20	7%	Cadre	475,8	3103,60	209,40 €	13,73€	178,49€

avancement mini (3%):

perte de 551,72 euros/an

avancement moyen (5%)

perte de 194,35 euros/an

avancement maxi (7%)

gain de 178,49 euros/an**Comparaison d'un avancement pour un agent Confirmé 1 :**

		Echelon	Coeff.	Statut.	Avancement	Après avanc.	Coeff.	Statut.	Augmenta.	Diff./mois	Diff./An
Hier	CCF1	12	534,8	3488,41	20 points	CCF1 + 20	556,5	3629,96	141,55 €		
Aujourd'hui	Cadre	9	536,5	3499,50	3%	Cadre	552,7	3605,20	105,7 €	-35,85€	-466,05€
Hier	CCF1	12	534,8	3488,41	25 points	CCF1 + 25	561,9	3665,18	176,77 €		
Aujourd'hui	Cadre	9	536,5	3499,50	5%	Cadre	564	3678,90	179,40 €	2,63€	34,19€
Hier	CCF1	12	534,8	3488,41	30 points	CCF1 + 30	567,3	3700,40	211,99 €		
Aujourd'hui	Cadre	9	536,5	3499,50	7%	Cadre	575,3	3752,60	253,10€	41,11€	534,43€

avancement mini (3%):

perte de 466,05 euros/an

avancement moyen (5%)

gain de 34,19 euros/an

avancement maxi (7%)

gain de 534,43 euros/an**Comparaison d'un avancement pour un agent Confirmé 2 :**

		Echelon	Coeff.	Statut.	Avancement	Après avanc.	Coeff.	Statut.	Augmenta.	Diff./mois	Diff./An
Hier	CCF2	15	650,2	4241,15	20 points	CCF2 + 20	672,9	4389,22	148,07 €		
Aujourd'hui	Cadre	12	651,8	4251,6	3%	Cadre	671,6	4380,70	129,10 €	-18,97 €	-246,61€
Hier	CCF2	15	650,2	4241,15	25 points	CCF2 + 25	678,5	4425,74	184,59 €		
Aujourd'hui	Cadre	12	651,8	4251,6	5%	Cadre	685,2	4469,40	217,80€	33,21€	431,73€
Hier	CCF2	15	650,2	4241,15	30 points	CCF2 + 30	684,2	4462,92	221,77 €		
Aujourd'hui	Cadre	12	651,8	4251,6	7%	Cadre	699	4559,50	307,90€	86,13€	1119,69€

avancement mini (3%):

perte de 246,61 euros/an

avancement moyen (5%)

gain de 431,73 euros/an

avancement maxi (7%)

gain de 1119,69 euros/an**Comparaison d'un avancement pour un agent Expérimenté :**

		Echelon	Coeff.	Statut.	Avancement	Après avanc.	Coeff.	Statut.	Augmenta.	Diff./mois	Diff./An
Hier	CE	19	796,4	5194,79	20 points	CE + 20	820,4	5351,33	156,54 €		
Aujourd'hui	Cadre	16	797,5	5202,0	3%	Cadre	821,7	5359,80	157,80 €	1,26 €	16,38€
Hier	CE	19	796,4	5194,79	25 points	CE + 25	826,4	5390,47	195,68 €		
Aujourd'hui	Cadre	16	797,5	5202,0	5%	Cadre	838,3	5468,10	266,10 €	70,42€	915,46€
Hier	CE	19	796,4	5194,79	30 points	CE + 30	832,4	5429,61	234,82 €		
Aujourd'hui	Cadre	16	797,5	5202,0	7%	Cadre	855,10	5577,70	375,70 €	140,88€	1831,44€

avancement mini (3%):

gain de 16,38 euros/an

avancement moyen (5%)

gain de 915,46 euros/an

avancement maxi (7%)

gain de 1831,44 euros/an

A lecture de ces tableaux met donc en évidence **une baisse significative de l'avancement des agents de maîtrise et techniciens supérieurs.**

Concernant les cadres, la perte est plus marquée pour les jeunes et les niveaux les moins élevés.

De plus, cette étude n'est qu'une photographie sur une seule année, il faut donc répercuter cette perte cumulée sur la totalité de la carrière d'un agent.

Il convient également de noter que, pour tous, cette comparaison n'est effectuée que sur ce qui correspondait dans l'ancienne PFE aux points d'avancement.

La suppression des niveaux de montée en compétence (10 ou 20 points) mais aussi **des points de mobilité** (10 points) accentue cette perte de rémunération et va fortement pénaliser la progression des agents dans la grille.

Rappelons aussi que, pour les nouveaux embauchés et les nouveaux accédants à la catégorie maîtrise/technicien supérieur et cadre, la perte concerne également la prime de responsabilité qui est **maintenant bloquée respectivement à 79,40 € et 110 €**. Ainsi, **la perte annuelle pour un AM/TS se situera entre - 439,90 € et - 843,60 € au fil de sa carrière et pour un cadre entre -403,20€ et -1282,90€.**

Enfin, si les avancements seront de **moindre importance**, ils seront également **moins fréquents** et vont générer de nouveaux écarts entre les collègues. En effet, **la référence à 3 ans sans avancement** (plan de progrès) **passse à 5 ans** (appelée maintenant point d'étape « compétences et carrières »).

Avec une **baisse de 20% de l'enveloppe agents de maîtrise/techniciens supérieurs et de 4,6% pour les cadres**, la traduction de cet accord sera bien **moins d'avancement et moins souvent.**

L'impact sur la carrière d'un agent se chiffre en milliers d'euros.

Ces dispositions, ajoutées à un dispositif qui individualise toujours plus les carrières, remettent en cause les derniers repères collectifs. Elles pénalisent particulièrement les plus jeunes. Il s'agit bien d'**un accord régressif.**

Vous pouvez compter sur nos militants et sur nos représentants élus dans les 2^e et 3^e collèges pour continuer d'agir au quotidien pour plus de justice et d'équité, pour que cet accord évolue favorablement et que son application soit la moins pénalisante possible pour les agents.

Pour être plus forts et se retrouver collectivement, pour réfléchir ensemble aux problématiques de l'encadrement, rejoignez l'UGICT/CGT-RATP, organisation spécifique de la CGT pour l'encadrement.



REJOIGNEZ L'UGICT/CGT-RATP

Se faire entendre, réfléchir et agir ensemble pour défendre ses intérêts nous en avons tous grandement besoin dans la période actuelle.
Isolés, nous ne sommes rien ; organisés, nous pouvons beaucoup.

Nom et Prénom : Département Att :

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier intérieur à : UGICT/CGT-RATP 85, rue Charlot CHOT/CHARLOT

Tel : 01.44.84.52.45 int : 58770 mail : cgt.encadrement.ratp@free.fr site : <http://ugict-ratp.reference-syndicale.fr>

septembre 2014